

ERGONOME

Poste XXXX – Pôle Société et Citoyenneté - Direction des Bâtiments et de la Logistique – Service d'Ingénierie et Maîtrise d'Ouvrage	
Classification du Poste	Type de domaine : Technique Emploi type : Ergonome Fonction d'encadrement : non NBI : Non Groupe de fonction IFSE : A1-1 Quotité de travail : 100%
Définition de l'emploi	Filière : Technique Poste de catégorie A relevant du cadre d'emplois des ingénieurs
Environnement du poste de travail	Direction des Bâtiments et de la Logistique Service : Service Ingénierie et Maîtrise d'Ouvrage Bureau : Ergonomie et Conditions de Travail Secteur : Composition de l'équipe : 5A Lieu d'affectation : Bobigny
Position du poste dans l'organisation	Supérieur.e hiérarchique direct.e : Chef-fe de Bureau

Raison d'être du poste : Réaliser des interventions ergonomiques pour l'amélioration des conditions de travail des agents départementaux et l'amélioration de l'accueil et du service rendu aux usagers.

Missions principales	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la construction ou la réhabilitation des bâtiments départementaux - Participation à la conception d'équipement, mobilier, outil - Conception et aménagement d'espaces de travail et d'accueil du public - Accompagnement des évolutions organisationnelles et techniques - Contribution à l'insertion et au maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap - Participation à l'élaboration d'outils de capitalisation ergonomiques, formalisation de recommandations spatiales et organisationnelles, de référentiels fonctionnels pour les bâtiments et de formation - Expert au CHSCT
-----------------------------	---

Moyens mis à disposition :

Niveau d'études : I

Diplômes requis : BAC +5 en ergonomie

Expérience (s) professionnelle(s) sur un poste similaire

Souhaitée(s) Requise(s)

Caractéristiques principales liées au poste

Horaires spécifiques

Permis de conduire obligatoire

Déplacements province et étranger

Astreintes

Logement de fonction

Vaccins obligatoires

Port d'une tenue de travail obligatoire

....